

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 3 du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de PRÉ-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le 27 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis HY, Maire de Pré-Saint-Martin.

Etaient présents :

Jean-Louis HY - Marie-Stella PERIER - Gilles SALLÉ - Martine RICOIS - Sébastien AUBERT - Georgette CABART - Marie DARMIGNY-HY - Jacky HOURY - Joëlle LEREAU - Hélène MOREY - Éric VAN HÉE

Absent excusé : néant

Secrétaire : Marie DARMIGNY-HY      Date de convocation : 27 mars 2024

Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

### **Budget COMMUNE : Compte Administratif et Compte de Gestion 2023**

Après avoir exposé les résultats de l'exercice 2023 du budget "COMMUNE", le maire quitte la salle. Madame Martine RICOIS, doyenne d'âge du conseil municipal de Pré-Saint-Martin, prend la présidence.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats 2022	192 594.86 €	- 2 174.02 €
Recettes 2023	140 897.32 €	68 162.85 €
Dépenses 2023	108 798.59 €	54 400.15 €
Part affecté à l'investissement 2023	25 000.00 €	
Résultats clôture 2023	199 693.59 €	11 588.68 €

### **Budget COMMUNE : Affectation des résultats 2023**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2023 du budget "COMMUNE" comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultat au 31.12.2022            =    192 594.86 €  
Part affectée à l'investissement =    25 000.00 €  
Résultat de l'exercice 2023       =    32 098.73 €  
Résultat cumulé au 31.12.2023 =    199.693.59 €

## INVESTISSEMENT

Résultat au 31.12.2022	=	- 2 174.02 €
Résultat de l'exercice 2023	=	13 762.70 €
Résultat cumulé au 31.12.2023	=	11 588.68 €

## DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER

Résultat budgétaire d'investissement au 31.12.2023	=	11 588.68 €
Restes à réaliser en dépenses	=	0 €
Restes à réaliser en recettes	=	0 €
Besoin de financement suite RAR	=	0 €
Besoin de financement complémentaire	=	0 €

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2023	=	199 693.59 €
Besoin de financement = affectation obligatoire (recette à l'article 1068)	=	0 €
Résultat de fonctionnement à reprendre au BP 2024 article R 002	=	199 693.59 €

## Vote des taux des taxes pour 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux des taxes pour 2024 comme suit :

Taxe foncière (bâtie)	=	39.79 %
Taxe foncière (non bâties)	=	26.76 %
Taxe d'habitation	=	9.48 %

## Dotations aux provisions pour 2024 pour créances douteuses

Les articles L2321-2 et R2321-2 et -3 du CGCT posant le principe d'une dotation aux provisions obligatoire lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, la commune décide de constituer une dotation aux provisions :

- pour un montant de 1 734.52 €

Les crédits nécessaires à la réalisation de la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Le montant de la provision sera actualisé chaque année en fonction de l'évolution du montant des restes à recouvrer sur créances douteuses.

## Budget COMMUNE : Budget Primitif 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions du Maire pour le Budget Primitif 2024 "COMMUNE" :

- Section de fonctionnement équilibrée à 340 681.59 €
- Section d'investissement équilibrée à 141 757.82 €

## Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

La délibération n° 2023-11-36 est complétée comme suit :

Considérant la concertation du public mise en place à travers un affichage dans les deux endroits prévus à cet effet dans les deux hameaux, et par une insertion sur Panneau Pocket.

### **Contrat Salle Polyvalente**

Lors du conseil municipal du 31 janvier 2024, il a été décidé de mettre à jour le règlement de la salle polyvalente.

Diverses propositions de modifications et d'ajouts ont été apportées.

Le nouveau règlement sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

### **14 juillet et feu d'artifice**

Comme pour l'année 2023, les festivités du 14 juillet débiteront par un repas le samedi 13 juillet organisé par le Comité des Fêtes, suivi d'un feu d'artifice offert par la Mairie.

Des jeux seront proposés le dimanche 14 juillet par le Comité des Fêtes.

### **Subventions aux associations pour 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes pour 2024 :

- Comité des Fêtes = 400 €
- Société de Chasse = 200 €
- Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'Eure-et-Loir = 15 €
- Familles Rurales du Gault-Saint-Denis = 200 €

### **Informations diverses**

- Pour la commémoration du mercredi 8 mai 2024, le rassemblement aura lieu à 11 h à la Mairie, suivi des allocutions au Monuments aux Morts. Ensuite un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente.
- Une balayeuse de rue de l'entreprise VEOLIA, interviendra sur la commune les vendredi 31 mai et vendredi 13 septembre. Les habitants en seront à nouveau informés quelques jours avant afin de libérer les trottoirs et caniveaux en retirant les véhicules qui y sont habituellement garés.
- Le 14 février dernier, un courrier a été adressé à plusieurs habitants de la commune afin de leur demander de tailler leur végétation dépassant sur les voies publiques. M. le Maire remercie les personnes ayant fait le nécessaire.
- La marnière sera à nouveau nivelée.

Séance close à 22h15

Le Maire,  
Jean-Louis HY



La secrétaire de séance,  
Marie DARMIGNY-HY



### Délibérations du conseil municipal du 3 avril 2024

N°	DATE	OBJET
2024-04-04	03.04.2024	Budget commune : Compte Administratif et Compte de Gestion 2023
2024-04-05	03.04.2024	Budget commune : Affectation des résultats 2023
2024-04-06	03.04.2024	Vote des taux des taxes pour 2024
2024-04-07	03.04.2024	Dotation aux provisions 2024
2024-04-08	03.04.2024	Budget commune : Budget Primitif 2024
2024-04-09	03.04.2024	Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
2024-04-10	03.04.2024	Subvention aux associations pour 2024